

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **AVENUE DES TOURISTES 22**

Demandeur : **MONSIEUR XAVIER DELEVAL ET
MADAME CAROLINE LAURENT JOSI
AVENUE DES TOURISTES 22
1150 BRUXELLES**

Objet de la demande : - Permis d'urbanisme :
**ETENDRE ET REHAUSSER LA TOITURE D'UNE MAISON
UNIFAMILIALE**

Nature de l'activité principale : **LOGEMENT**

Zone : **PRAS : ZONE D'HABITATION A PREDOMINANCE
RESIDENTIELLE
RCUZ « PLATEAU DE STOCKEL » APPROUVE LE
15/04/2025**

Motifs principaux de l'enquête :

• **DEROGATION À L'ART. 13 DU RCUZ « PLATEAU DE
STOCKEL »**

L'enquête publique se déroule du **24/11/2025 au 08/12/2025**.

La réunion de la Commission de Concertation est fixée au **18/12/2025**
à la maison communale, Avenue Charles Thielemans 93, 1150
Bruxelles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est
consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/>
réf. 19/PU/2001654

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la
demande peut être consulté à l'Administration communale (service
Urbanisme - 2^{ème} étage) : du lundi au vendredi : entre 09h00 et
12h00 **sur rendez-vous**.

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être
obtenues à l'administration communale le mardi et le jeudi matin entre
09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Les **rendez-vous** se prennent par téléphone au n° **02/773.06.36** ou via
le lien <https://urba1wsp.simplybook.it/v2/>

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être
adressées :

- par mail à l'adresse suivante : concertation@woluwe1150.be ;
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse
suivante : Avenue Charles Thielemans 93, 1150 Bruxelles, **au plus
tard le 08/12/2025** ;
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent
désigné à cet effet, à la Maison communale, le mardi et le jeudi entre
09h00 et 12h00 **sur rendez-vous**.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir
ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au
Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la
Commission de Concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure
sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au
service communal de l'urbanisme 7 jours avant la séance de la
commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et
n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des
Bourgmestre et Echevins sur le projet.

A Woluwe-Saint-Pierre, le / te Sint-Pieters-Woluwe, de

18 NOV. 2025

Pour le Collège / voor het College,

Le Bourgmestre / de Burgemeester,

La Secrétaire communale / de Gemeentesecretaris,

Florence van LAMSWEERDE



Benoit CEREXHE